Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260908-2026_63-DE

Délibération n°2
-
2026-63 | Programme de voirie 2026 – Attribution des marchés

L'an deux mil vingt-six, le huit du mois de septembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 4 septembre 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Philippe ROJO

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Vote	
Pour	15
Contre	13
Abstention	15

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.

Absent(s) : *Christelle MABON (pouvoir à Carole CHÉNAIS), Clément ALLAIRE (pouvoir à André BOUDART).*

Madame le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'ouverture des plis et de la sélection des candidats ayant soumissionné aux demandes de prix lancées dans le cadre du programme de voirie 2026 de la commune.

Ce marché est divisé en quatre lots :

- Lot n°1 : Dérasement d'accotements, curage de fossés
- Lot n°2 : Réfections de chaussées
- Lot n°3 : Aménagement d'une sortie de véhicule Place de la Motte
- Lot n°4 : Aménagement d'une plate-forme accès P.A.V. rue du Petit Moulin

L'analyse des offres fait apparaître le classement suivant.

Lot n°1 : Dérasements d'accotements, curage de fossés

Entreprise	Montant HT en €	Classement
BVTP	25 308,00	1
Lemée LTP	26 350,62	2
Le Luhern TP	29 580,00	3
Colas Ploërmel	35 898,60	4

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260908-2026_63-DE

Lot n°2 : Réfections de chaussées (propositions de base)

Entreprise	Montant HT en €	Classement
Eurovia (base)	62 414,00	1
Colas Ploërmel	64 161,80	2
Lemée LTP	113 220,41	3
Le Luhern TP	119 503,60	4

Des variantes pouvaient être proposées.

Entreprise	Montant HT (variante) en €	Nota	Classement
Eurovia	68 450,00	Enrobé béton bitumeux	1
Colas Ploërmel	69 985,80	Béton bitumeux, émulsion EASYCOLD	2

Lot n°3 : Aménagement d'une sortie de véhicule Place de la Motte

Entreprise	Montant HT €	Classement
Colas Ploërmel	5 624,20	1
BVTP	6 610,00	2
Le Luhern TP	6 904,00	3
Eurovia	15 129,00	4

Lot n°4 : Aménagement d'une plate-forme accès P.A.V. rue du Petit Moulin

Entreprise	Montant HT €	Classement
Eurovia	6 120,00	1
BVTP	6 490,80	2
Colas Ploërmel	7 614,00	3
Le Luhern TP	7 848,00	4

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise BVTP pour les lots n°1, l'entreprise Colas pour le lot n°3 et l'entreprise Eurovia pour le lot 4.

S'agissant du lot n°2, Madame le Maire propose de retenir l'offre variante de l'entreprise Eurovia prévoyant la réalisation d'un enrobé sur l'ensemble des voiries concernées par le lot.

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260908-2026_63-DE

VU le code de la commande publique,

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

➲ **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	Dérasement d'accotements, curage de fossés	BVTP	25 308,00 €
2	Réfections de chaussées variante enrobé	Eurovia	68 450,00 €
3	Aménagement d'une sortie de véhicule Place de la Motte	Colas	5 624,20 €
4	Aménagement d'une plate-forme accès P.A.V. rue du Petit Moulin	Eurovia	6 120,00 €
		TOTAL HT	105 502,20 €
		TVA	21 100,44 €
		TOTAL TTC	**126 602,64 €**

➲ **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés publics et toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

➲ **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Martin-sur-Oust, le 8 septembre 2026,

Le secrétaire de séance,
Philippe ROJO

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)